

COVID-19

Travel Tool Kit

Trousse d'outils relative aux voyages

English



Français



Accessible versions of Government of Canada resources in this tool kit can be found at Canada.ca/coronavirus.

Vous trouverez les versions accessibles des ressources du gouvernement du Canada dans la présente trousse à outils sur le site Canada.ca/le-coronavirus.



Public Health
Agency of Canada

Agence de la santé
publique du Canada

Canada



Introduction

As the COVID-19 global situation continues to evolve, the Government of Canada continues to take a risk-based approach at the border to reduce the risk of the importation and spread of COVID-19 and its variants in Canada related to travel.

The Government of Canada is prioritizing the health and safety of all people in Canada in its measured approach to re-opening the border. Canada's approach to easing border measures is informed by the continued monitoring of available data and scientific evidence, including the vaccination rate of Canadians and the changing epidemiological situation. Current measures include border and travel restrictions; mandatory pre-arrival, on-arrival, and post-arrival testing requirements; and mandatory 14-day quarantine for travellers who are not considered fully vaccinated. Current data show these measures are working. Current border measures are put in place through the [Quarantine Act and Emergency Orders in Council](#).

The first steps towards easing border measures allowed some exemptions for fully vaccinated travellers with the right of entry (Canadians, permanent residents and persons registered under the Indian Act) and foreign nationals who are currently eligible to enter Canada.

If the COVID-19 situation for Canada remains favourable, the government will introduce new border measures on August 9, 2021. These changes would:

- allow fully vaccinated U.S. citizens and permanent residents who are currently residing in the U.S. to travel to Canada for non-essential reasons;
- allow fully vaccinated French citizens residing in Saint-Pierre-et-Miquelon to travel to Canada for non-essential reasons;
- remove the requirement to stay at a government-authorized hotel for all travellers;

- remove the requirement for all fully vaccinated travellers to take a post-arrival test; **AND**
- change arrival testing requirements. Fully vaccinated travellers will only need to take a post-arrival test if they are randomly selected to complete arrival testing.

COVID-19 vaccines are important tools to help stop the pandemic. People still need to [follow public health measures](#) and the Government of Canada will take a cautious approach to easing border measures. As more eligible Canadians become fully vaccinated, and if the number of cases in Canada and the resulting pressure on Canada's health system continues to decline, the government of Canada will further adjust border measures.

Everyone is looking forward to a future when they can travel with limited restrictions. Until then, we need to be patient and protect each other, especially those who are still vulnerable to severe disease from COVID-19.

Introduction (cont.) >





Introduction

About the tool kit

The digital engagement kit contains:

- Travel information for individuals arriving to Canada by air, land or water
- Information on testing and quarantine requirements
- Information on exemptions from testing and quarantine requirements
- Information on exemptions for fully vaccinated travellers
- Links to COVID-19 information and digital resources
- Links to social media, for the latest news and updates
- Links to digital tools to help travellers
- Information about the Canada wordmark and how the toolkit resources can be used

How to use the tool kit

All of the links and information in this toolkit are publicly available resources. This guide is a collection of some of the most commonly requested and useful resources that travellers to Canada will need during the COVID-19 pandemic.

Please share links and resources with your stakeholders, partners and clients. We encourage you to share the included links and resources on your social media channels, newsletters or websites to help ensure that the public is receiving important information that is accurate and up-to-date.





Vaccinated Travellers

If you are eligible to enter Canada, fully vaccinated, asymptomatic and [meet all other requirements](#), you may be eligible for exemption from quarantine and reduced testing [requirements](#). As of August 9, 2021, Canada will allow entry for American citizens and permanent residents who are currently residing in the United States and who meet specific criteria to qualify as fully vaccinated for non-essential purposes. On August 9, fully vaccinated habitual residents of St-Pierre-et-Miquelon who meet all requirements will also be eligible to enter Canada for non-essential purposes.

Also effective August 9, unvaccinated children under the age of 12 of fully vaccinated parents and/or guardians will no longer have to complete a 14-day quarantine. They must continue to follow testing requirements and enhanced public health measures. This includes those travelling from the U.S. for non-essential purposes.

These exemptions apply to travellers arriving in Canada by air, land and water travel into Canada.

To be considered fully vaccinated, travellers must:

- have received the full series of a [vaccine—or a combination of vaccines—accepted by the Government of Canada](#) at least 14 days prior to entering Canada;
- provide proof of vaccination digitally using ArriveCAN; **AND**
- submit proof of vaccination in English or French (or a certified translation from original language into English or French).

To be eligible for quarantine exemption, fully vaccinated travellers must:

- meet the [pre- and on-arrival testing requirements](#);
- be asymptomatic;
- submit all required COVID-19 information electronically into ArriveCAN prior to travel to Canada; and
- have a paper or digital copy of their vaccination documentation available at the border.

While fully vaccinated travellers don't need to quarantine if they qualify for the exemption, they are still required to submit a quarantine plan into ArriveCAN in case they don't qualify for the quarantine exemption.

Vaccinated Travellers (cont.) >

[Provinces and territories](#) may have their own border measures as well as public health guidelines, so it's important that travellers check for the most up-to-date travel requirements for the province or territory of destination.





Vaccinated Travellers

This current step in the Government of Canada's easing of border measures does not open the border to everybody who is fully vaccinated. These measures only apply to people who are currently eligible to enter Canada and are considered fully vaccinated, including fully vaccinated citizens of the United States and St-Pierre-et-Miquelon.

- [Find out if you can enter Canada](#)
- [Fully vaccinated travellers entering Canada during COVID-19](#)
 - » [Determine if you're considered fully vaccinated](#)
 - » [Entry requirements for the fully vaccinated exemption](#)
- [ArriveCAN](#)
- [Exemptions](#)
- [Fines](#)
- [COVID-19 symptoms to watch for after travelling abroad](#)
- [What to do if you get COVID-19 symptoms before returning to Canada](#)

Not fully vaccinated?

If you aren't fully vaccinated, or you don't meet all the requirements for the exemptions for fully vaccinated travellers, you are not eligible for the exemptions above. Please refer to the Unvaccinated Travellers sections in this document.



Traveling to Canada?
Use ArriveCAN [▶](#)



For travellers with
COVID-19 symptoms returning
to Canada by land or water [⬇️](#)

Provinces and territories may have their own border measures as well as public health guidelines, so it's important that travellers check for the most up-to-date travel requirements for the province or territory of destination.





Unvaccinated Travellers

The Government of Canada continues to advise Canadians to avoid non-essential travel outside of Canada; international travel increases your risk of exposure to COVID-19 and its variants, as well as spreading it to others.

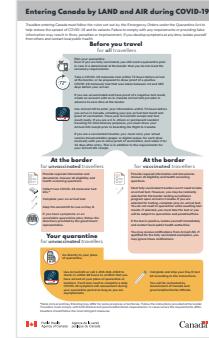
People who travel, regardless of citizenship, will need to follow testing and quarantine requirements to keep Canadians safe, particularly given the COVID-19 variants in Canada and around the world. If you're a Canadian citizen, a permanent resident of Canada, a person registered under the Indian Act, or a protected person, you are able to enter Canada. However, if you're not a Canadian citizen, there are only specific situations where you will be eligible to enter Canada.

For all travellers to Canada, the requirements may be different depending on whether you are **fully vaccinated**. Be sure you check online to see which requirements apply to you.

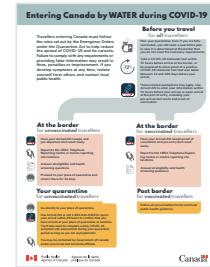
Learn more about entering Canada during COVID-19.

- [Find out if you can enter Canada](#)
- [Boarding flights to \(and within\) Canada](#)
- [Entering Canada requirements checklist](#)
- [Fully vaccinated travellers entering Canada during COVID-19](#)
- [ArriveCAN](#)
- [Arrival and Day-8 testing](#)
- [Exemptions](#)
- [Fines](#)
- [COVID-19 travel exemptions from testing and quarantine](#)
- [COVID-19 symptoms to watch for after travelling abroad](#)

Fully vaccinated travellers may be eligible for exemptions from certain public health requirements.



Entering Canada by land and air during COVID-19 [Download](#)



Entering Canada by water during COVID-19 [Download](#)



For travellers without symptoms of COVID-19 returning to Canada [Download](#)



For travellers with COVID-19 symptoms returning to Canada [Download](#)

Travelling outside Canada?

Make sure to check [international travel advisories](#) before you book. If you're travelling or returning to Canada, be sure to learn more about travelling between provinces and territories during COVID-19.





- › Introduction
- › Vaccinated Travellers
- › Unvaccinated Travellers
- › Foreign Nationals
- › Fines
- › Testing and Quarantine
- › Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- › About COVID-19
- › Connect With Us
- › Digital Tools and Resources
- › Terms of Use

Foreign Nationals

Important: Entry to Canada will continue to be prohibited for U.S. travellers and French citizens who reside in Saint-Pierre-et-Miquelon who are not fully vaccinated, and for all other foreign nationals, unless they already meet an exemption set out in the Orders made under the Quarantine Act.

Fully vaccinated U.S. Travellers

On August 9, 2021 at 12:01 a.m. EDT, the Government of Canada will allow American citizens and permanent residents of the U.S., who currently reside in the U.S. and who meet specific criteria to qualify as fully vaccinated, to enter Canada for non-essential purposes. U.S. citizens who are not fully vaccinated will not be able to enter Canada unless they already qualify for another exemption set out in the Orders in Council.

Travellers who do not meet all the eligibility requirements for non-essential travel will be denied entry into Canada, denied boarding their flight, and/or could face fines on arrival.

Fully vaccinated French citizens residing in Saint-Pierre-et-Miquelon

Beginning on August 9, 2021 at 12:01 a.m. EDT, the Government of Canada will allow fully vaccinated French citizens residing in Saint-Pierre-et-Miquelon to travel to Canada for discretionary (non-essential) reasons. French citizens and residents of Saint-Pierre-et-Miquelon who are not fully vaccinated will not be able to enter Canada unless they already qualify for another exemption set out in the Orders in Council.

Foreign Nationals (cont.) ›

Am I Eligible To Enter Canada?

Some U.S. citizens and French citizens residing in Saint-Pierre-et-Miquelon may be eligible to enter Canada, even if they are not fully vaccinated. Check online to [find out if you can enter Canada](#). If you are eligible, you can also find information on what you need to do before, during, and after entering Canada.





Foreign Nationals

Requirements for Fully Vaccinated Travellers from the U.S. or Saint-Pierre-et-Miquelon

To qualify for the discretionary (non-essential) travel (including boarding of flight) for fully vaccinated exemption, U.S. citizens and permanent residents and residents of St-Pierre-et-Miquelon must:

1. have received the full series of a vaccine—or combination of vaccines—[accepted by the Government of Canada](#) at least 14 days prior to entering Canada. Currently, those vaccines are manufactured by Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca/COVISHIELD, and Janssen (Johnson & Johnson);
2. provide in-person documentation supporting their vaccination in English, French or with a certified translation;
3. provide COVID-19-related information, including proof of COVID-19 vaccine credentials, electronically through ArriveCAN prior to arrival in Canada;
4. meet the [pre-entry testing requirements](#);
5. be asymptomatic upon arrival;
6. present a quarantine plan, and be prepared to quarantine, in case it is determined at the border that they do not meet all of the conditions required to be exempt from quarantine;
7. follow local public health measures in the provinces and territories they'll be visiting;
8. keep a copy of their vaccine credentials and test results;
9. keep a list of close contacts for 14 days after entry to Canada; **AND**
10. currently reside in the United States (if you are a U.S. citizen) or Saint-Pierre-et-Miquelon (if you are a French citizen).

Air carriers will be verifying that the travellers coming to Canada have submitted their information digitally using the ArriveCAN app or website before they board their flight. U.S. travellers who are travelling for non-essential purposes who are unable to show their ArriveCAN receipt—either on their mobile device or a printed copy—will not be allowed to board their flight to Canada, as they are ineligible to enter Canada. In addition to their ArriveCAN receipt, travellers must bring copies of their actual vaccine documentation (for each dose received) with them to show officials at the border entry point.

Am I Eligible To Enter Canada?

Some U.S. citizens and French citizens residing in Saint-Pierre-et-Miquelon may be eligible to enter Canada, even if they are not fully vaccinated. Check online to [find out if you can enter Canada](#). If you are eligible, you can also find information on what you need to do before, during, and after entering Canada.





- [› Introduction](#)
- [› Vaccinated Travellers](#)
- [› Unvaccinated Travellers](#)
- [› Foreign Nationals](#)
- [› Fines](#)
- [› Testing and Quarantine](#)
- [› Exemptions to Federal Quarantine and Testing](#)
- [› About COVID-19](#)
- [› Connect With Us](#)
- [› Digital Tools and Resources](#)
- [› Terms of Use](#)

Fines

Providing false information or fraudulent documents is an offense under the Quarantine Act and subject enforcement.

Failure to comply with the Emergency Orders in Council is an offence under the **Quarantine Act** and could lead to fines, imprisonment or both.

As of June 4, 2021, the fines for non-compliance with the Quarantine Act have increased from \$3,000 to \$5,000.

Penalties, fines and imprisonment

Violating any instructions provided to you when you enter Canada is an offence under the Quarantine Act and could lead to up to:

- 6 months in prison; **AND/OR**
- \$750,000 in fines

If you break your mandatory quarantine or isolation requirements and you cause death or serious bodily harm to another person, you could face:

- a fine of up to \$1,000,000; or
- imprisonment of up to 3 years; **OR BOTH**

Learn more about [Penalties and Fines](#)





Testing and Quarantine

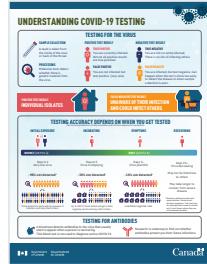
People who travel to Canada, regardless of citizenship, will need to follow testing and quarantine requirements to keep everyone in Canada safe, particularly given the new COVID-19 variants. **Fully vaccinated travellers** may be eligible for some exemptions from certain public health requirements.



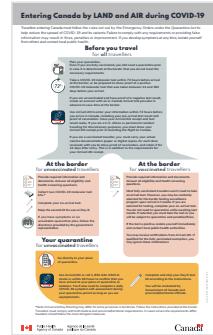
For travellers with COVID-19 symptoms returning to Canada [Download](#)



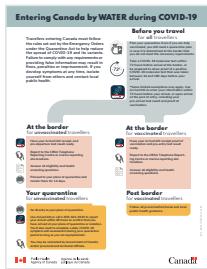
For travellers without symptoms of COVID-19 returning to Canada [Download](#)



Understanding COVID-19 testing [Download](#)



Entering Canada by land and air during COVID-19 [Download](#)



Entering Canada by water during COVID-19 [Download](#)



Travelling to Canada?
Use ArriveCAN [Learn more](#)

- Fully vaccinated travellers entering Canada during COVID-19
- Exemptions
- Fines



For more information:

www.canada.ca/coronavirus | 1-833-784-4397



Exemptions to Federal Quarantine and Testing

The Government of Canada continues to monitor and review the available scientific evidence to determine future border measures, including the use of both testing and vaccination to protect the health and safety of everyone in Canada.

There may be exemptions to certain testing and quarantine requirements for fully vaccinated travellers. There may also be exemptions for certain categories of travellers, including travellers such as essential service workers, medical workers, cross-border workers and students.

Requirements for travellers to Canada, and exemptions from those requirements, will continue to evolve [for both fully vaccinated travellers](#) and travellers who are not fully vaccinated. Travellers should visit the Government of Canada's [COVID-19: Travel, testing, quarantine and borders](#) website regularly to verify the latest requirements and exemptions.

Use the COVID-19 "[Travel exemptions from testing and quarantine](#)" webpage to find out if your travel may be exempt from specific requirements when travelling to Canada.

Federal Quarantine Exemptions

You may be exempt from the mandatory federal quarantine requirements under certain conditions, including if you:

- provide essential services;
- maintain the flow of essential goods or people;
- are receiving medical care within 36 hours of entering Canada (non-related to COVID-19);
- regularly cross the border to work (pattern of travel which is generally defined as daily or weekly);
- are a student who regularly crosses the border to attend school (one or more days a week);
- live in an integrated trans-border community;
- are a fully vaccinated traveller with the right of entry (Canadians, permanent residents and persons registered under the Indian Act) and foreign nationals who are currently eligible to enter Canada and meet specific criteria;
- upon meeting all other requirements, are an American citizen or permanent resident, who is currently residing in the U.S., or a resident of St-Pierre-et-Miquelon, who has been fully vaccinated at least 14 days prior to entering Canada, and if you are travelling to Canada on August 9, 2021, or later.

Get more information about [potential quarantine exemptions](#).

Exemptions to Federal Quarantine and Testing (cont.) >

For more information:

www.canada.ca/coronavirus | 1-833-784-4397





Exemptions to Federal Quarantine and Testing

Pre-entry Testing Exemptions

All travellers five years of age or older, regardless of citizenship or vaccination status, must provide proof of:

- a negative COVID-19 molecular test result that was taken within 72 hours of their scheduled flight, arrival at the land border crossing or marine port of entry (Note: for travellers arriving at the Canadian border by land, the test must be performed in the U.S.); **OR**
- any positive COVID-19 molecular test taken between 14 and 180 days before their scheduled flight or arrival at the land border crossing.

Canadian citizens and permanent residents travelling to the U.S. for less than 72 hours will be allowed to take a pre-entry test in Canada before they travel. The results from this test can be used to re-enter Canada, as long as the traveller returns to Canada within 72 hours of taking the test.

There are only a limited number of exceptions where an individual is not required to show proof of a valid test result. Learn about [possible exemptions from pre-entry testing](#) on Canada.ca

Arrival Testing Exemptions

Travellers who are not fully vaccinated, or travellers who don't qualify for the fully vaccinated exemption, will be required to take a COVID-19 molecular test on arrival in Canada, either at the airport or within 24 hours of arriving in Canada by using the COVID-19 specimen collection kit received upon entry.

On August 9, the Government of Canada plans to change arrival testing requirements [for fully vaccinated travellers](#). Fully vaccinated travellers will not need an on-arrival test unless they are randomly selected to complete a day 1 COVID-19 molecular test. If you are randomly selected for testing, it is mandatory that you complete the required testing or you will be subject to fines.

Visit Canada.ca to learn about possible [exemptions from testing and quarantine](#).

For more information:

www.canada.ca/coronavirus | 1-833-784-4397



About COVID-19

A detailed COVID-19 information card from the Canadian government. It features a blue header with the title 'ABOUT CORONAVIRUS DISEASE (COVID-19)'. Below the title are two large sections: 'WHAT IS IT?' and 'SYMPTOMS'. The 'WHAT IS IT?' section defines COVID-19 as a disease caused by a virus and provides details about its transmission through respiratory droplets. The 'SYMPTOMS' section lists common symptoms like fever, cough, and difficulty breathing. A central vertical column is titled 'PREVENTION' and contains tips such as physical distancing, avoiding crowded places, and staying home if sick. At the bottom, there's a section for 'IF YOU HAVE SYMPTOMS' with icons for different symptoms and a list of what to do if you suspect COVID-19. The footer includes a 'FOR MORE INFORMATION ON CORONAVIRUS:' section with a phone number (1-833-827-4733), a website (canada.ca/coronavirus), and the Canadian flag.

About COVID-19

Know the facts about COVID-19

The infographic features a light beige background with a dark blue decorative leaf in the top right corner. At the top, the title "Reduce the spread of COVID-19: Wash your hands infographic" is displayed in large, bold, black font. Below the title, there are six circular icons arranged in two rows of three. Each icon contains a small illustration of a person's hands performing a specific step of handwashing. Step 1: Wet hands with water. Step 2: Apply soap. Step 3: While hands are wet, apply liquid or powder soap and rub all surfaces of hands for 20 seconds. Step 4: Rinse with clean water. Step 5: Dry hands with a clean cloth. Step 6: Use hand sanitizing gel. Below the icons, the text "For more information: 1-800-786-5699 | Canadian Institutes of Health Research" is centered. In the bottom left corner, the Canadian flag is shown next to the text "Government of Canada". The bottom right corner contains the word "Canada" in a large, stylized font.

Reduce the spread of COVID-19: Wash your hands infographic



Reduce the spread of COVID-19: Hygiene for kids



Wash your hands to reduce the spread of COVID-19 



COVID-19 vaccines: We can all help by getting vaccinated

For more information:

www.canada.ca/coronavirus | 1-833-784-4397



- › Introduction
- › Vaccinated Travellers
- › Unvaccinated Travellers
- › Foreign Nationals
- › Fines
- › Testing and Quarantine
- › Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- › About COVID-19
- › Connect With Us
- › Digital Tools and Resources
- › Terms of Use

Connect With Us



@CPHO_Canada
@GovCanHealth



@HealthyCdns



@healthycdns



@health-canada

For more information:

www.canada.ca/coronavirus | 1-833-784-4397





- › Introduction
- › Vaccinated Travellers
- › Unvaccinated Travellers
- › Foreign Nationals
- › Fines
- › Testing and Quarantine
- › Exemptions to Federal Quarantine and Testing
- › About COVID-19
- › Connect With Us
- › Digital Tools and Resources
- › Terms of Use

ArriveCAN

Use ArriveCAN at Canadian ports of entry to speed up your arrival process in Canada and spend less time with border services and public health officers.



Download on the
App Store

GET IT ON
Google Play

Sign in to
ArriveCAN online

Wellness Together Canada: Mental Health and Substance Use Support

Wellness Together Canada provides free online resources, tools, apps and connections to qualified people when needed.



- Find out if you can enter Canada
- Coronavirus disease (COVID-19): Awareness resources
- Entering Canada requirements checklist
- COVID-19 Travel exemptions from testing and quarantine

For more information:
www.canada.ca/coronavirus | 1-833-784-4397





- [› Introduction](#)
- [› Vaccinated Travellers](#)
- [› Unvaccinated Travellers](#)
- [› Foreign Nationals](#)
- [› Fines](#)
- [› Testing and Quarantine](#)
- [› Exemptions to Federal Quarantine and Testing](#)
- [› About COVID-19](#)
- [› Connect With Us](#)
- [› Digital Tools and Resources](#)
- [› Terms of Use](#)



Government of Canada Wordmark

The Canada wordmark is displayed on materials. It cannot be cropped, modified or removed.

Modification of Materials

Material downloaded from the COVID-19 Travel Tool Kit web repository are to be used as provided.
They may not be modified in any way.

Official Languages

All materials are available in both English and French.
We invite you to publish and distribute all materials in both official languages.





Introduction

La situation relative à la COVID-19 continuant d'évoluer dans le monde, le gouvernement du Canada maintient son approche fondée sur les risques à la frontière afin de réduire le risque que constituent l'importation et la propagation de la COVID-19 et de ses variants par les voyageurs au Canada.

Parce que la santé et la sécurité de toutes les personnes au Canada sont sa priorité, le gouvernement du Canada suit une approche mesurée pour la réouverture des frontières. La stratégie du Canada pour l'assouplissement des mesures frontalières est fondée sur la surveillance continue des données disponibles et des preuves scientifiques, y compris le taux de vaccination des Canadiens et l'évolution de la situation épidémiologique. Les mesures actuelles comprennent les restrictions relatives aux frontières et aux voyages, les exigences de dépistage avant l'arrivée, à l'arrivée et après l'arrivée, ainsi que la quarantaine obligatoire de 14 jours pour les voyageurs qui ne sont pas considérés comme étant entièrement vaccinés. Selon les données actuelles, ces mesures fonctionnent. Les mesures frontalières actuelles sont mises en place en vertu de la [Loi sur la mise en quarantaine et des décrets d'urgence](#).

Comme première étape de la stratégie d'assouplissement des mesures frontalières, certaines exemptions ont été accordées aux voyageurs entièrement vaccinés qui ont un droit d'entrée (Canadiens, résidents permanents et personnes inscrites en vertu de la [Loi sur les Indiens](#)) et aux ressortissants étrangers pouvant être admis au Canada.

Si la situation relative à la COVID-19 demeure favorable, soit avec une diminution continue du nombre de cas et une pression réduite sur le système de soins de santé, le gouvernement mettra en œuvre de nouvelles mesures frontalières le 9 août 2021. Ces changements :

- permettraient aux citoyens et aux résidents permanents américains entièrement vaccinés qui demeurent actuellement aux États-Unis de se rendre au Canada pour des motifs non essentiels;

- permettraient aux citoyens français entièrement vaccinés qui demeurent à Saint-Pierre-et-Miquelon de se rendre au Canada pour des motifs non essentiels;
- élimineraient l'obligation de séjour dans un hôtel autorisé par le gouvernement pour tous les voyageurs;
- élimineraient l'obligation de passer un test après l'arrivée pour tous les voyageurs entièrement vaccinés;
- modifieraient les exigences relatives aux tests subis à l'arrivée. Les voyageurs entièrement vaccinés subiront un test après leur arrivée uniquement s'ils sont sélectionnés au hasard pour passer un test de dépistage moléculaire de la COVID-19 à l'arrivée.

Les vaccins contre la COVID-19 sont des outils importants pour arrêter la pandémie. Les personnes doivent encore [respecter les mesures de santé publique](#), et le gouvernement du Canada adoptera une position prudente à l'égard de l'assouplissement des mesures à la frontière. Au fur et à mesure que croîtra le nombre de Canadiens entièrement vaccinés, et si le nombre de cas au Canada ainsi que la pression exercée sur le système de santé du Canada continuent de diminuer, le gouvernement ajustera encore davantage les mesures à la frontière.

Tout le monde a hâte de voyager avec un nombre limité de restrictions. D'ici là, nous devons faire preuve de patience et nous devons nous protéger les uns les autres, en particulier les personnes encore susceptibles d'être gravement malades en raison de la COVID-19.

Introduction (cont.) >

Consultez les nouvelles et les annonces les plus récentes sur la COVID-19 sur le site [Canada.ca](#)





- [Introduction](#)
- [Voyageurs vaccinés](#)
- [Voyageurs non vaccinés](#)
- [Les ressortissants étrangers](#)
- [Amendes](#)
- [Dépistage et quarantaine](#)
- [Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage](#)
- [À propos de COVID-19](#)
- [Communiquez avec nous](#)
- [Outils et ressources numériques](#)
- [Conditions d'utilisation](#)

Introduction

À propos de la trousse

La trousse de mobilisation numérique contient les éléments suivants :

- des renseignements pour les voyageurs arrivant au Canada par voie aérienne, terrestre ou maritime;
- des renseignements sur les exigences relatives au dépistage et à la quarantaine;
- des renseignements sur les exemptions en ce qui concerne le dépistage et la quarantaine;
- des renseignements sur les exemptions pour les voyageurs entièrement vaccinés;
- des liens vers des renseignements et des ressources numériques sur la COVID-19;
- des liens vers les médias sociaux pour obtenir les plus récentes nouvelles et mises à jour;
- des liens vers les outils numériques pour aider les voyageurs;
- des renseignements sur le mot-symbole « Canada » et la façon d'utiliser les ressources de la trousse d'outils.

Comment utiliser la trousse

Les liens et les renseignements se trouvant dans la trousse sont accessibles au public. Le guide représente un ensemble de ressources utiles et les plus souvent demandées dont auront besoin les voyageurs se rendant au Canada pendant la pandémie de COVID-19.

Veuillez transmettre les liens et les ressources à vos intervenants, partenaires et clients. Nous vous invitons aussi à diffuser les ressources et les liens dans vos réseaux sociaux, bulletins ou sites Web afin que le public obtienne de l'information importante exacte et à jour.

**Consultez les nouvelles et les annonces les plus récentes sur la COVID-19
sur le site [Canada.ca](#)**





Voyageurs vaccinés

Si vous êtes autorisé à entrer au Canada, êtes entièrement vacciné et asymptomatique et que vous [répondez à toutes les autres exigences](#), vous pourriez bénéficier d'une exemption de la mise en quarantaine et d'une réduction des [exigences](#) relatives aux tests de dépistage. À compter du 9 août 2021, le Canada entend permettre l'entrée des citoyens américains et des résidents permanents qui habitent actuellement aux États-Unis et qui satisfont certains critères pour être considérés comme ayant été entièrement vaccinés. Le 9 août, les résidents habituels entièrement vaccinés de St-Pierre-et-Miquelon devraient aussi être autorisés à entrer au Canada à des fins non essentielles, s'ils satisfont à toutes les exigences.

Toujours à compter du 9 août, les enfants à charge non vaccinés de moins de 12 ans accompagnant des voyageurs adultes entièrement vaccinés n'auraient plus à se soumettre à une quarantaine de 14 jours, mais ils devront continuer à respecter des exigences relatives aux tests de dépistage et des mesures de santé publique strictes. Les personnes qui arrivent des États-Unis à des fins non essentielles ont notamment droit à cette exemption.

Ces exemptions s'appliquent aux voyageurs arrivant au Canada par voie aérienne, terrestre ou maritime.

Pour être considérés comme entièrement vaccinés, les voyageurs doivent :

- avoir reçu toutes les doses [d'un vaccin ou une combinaison de vaccins approuvés par le gouvernement du Canada](#) au moins 14 jours avant l'entrée au Canada;
- fournir une preuve de vaccination sous forme numérique en utilisant ArriveCAN;
- présenter une preuve de vaccination en français ou en anglais (ou une traduction certifiée de la langue originale en français ou en anglais).

Pour avoir droit à une exemption de quarantaine, les voyageurs entièrement vaccinés doivent :

- satisfaire aux [exigences relatives aux tests effectués au préalable et à l'arrivée](#);
- être asymptomatiques;
- fournir tous les renseignements sur la COVID-19 électroniquement par l'intermédiaire d'ArriveCAN avant de voyager au Canada;
- pouvoir présenter à la frontière une copie papier ou numérique de leurs documents de vaccination.

Bien que les voyageurs entièrement vaccinés n'aient pas besoin de se mettre en quarantaine s'ils sont admissibles à l'exemption, ils doivent tout de même présenter un plan de quarantaine dans ArriveCAN dans l'éventualité qu'ils ne soient pas admissibles à l'exemption de quarantaine.

Voyageurs vaccinés (cont.) ➤

[Les provinces et les territoires peuvent avoir leurs propres mesures frontalières provinciales, ainsi que des lignes directrices particulières en matière de santé publique. Il est important que les voyageurs vérifient les renseignements les plus à jour concernant les exigences relatives aux voyages dans leur province ou territoire de destination.](#)





- Introduction
- Voyageurs vaccinés
- Voyageurs non vaccinés
- Les ressortissants étrangers
- Amendes
- Dépistage et quarantaine
- Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- À propos de COVID-19
- Communiquez avec nous
- Outils et ressources numériques
- Conditions d'utilisation

Voyageurs vaccinés

La présente étape du plan du gouvernement du Canada visant à assouplir les mesures frontalières n'ouvre pas la frontière à toutes les personnes qui sont entièrement vaccinées. Ces mesures ne s'appliquent qu'aux personnes qui sont actuellement autorisées à entrer au Canada et qui sont considérées comme entièrement vaccinées, y compris les citoyens entièrement vaccinés des États-Unis et de Saint-Pierre-et-Miquelon.

- Vérifiez si vous pouvez entrer au Canada
- Voyageurs entièrement vaccinés qui entrent au Canada pendant la pandémie de COVID-19
 - » Vérifiez si vous êtes admissible à l'exemption
 - » Exigences d'entrée pour les personnes entièrement vaccinées
- ArriveCAN
- Exemptions
- Amendes

Vous n'êtes pas entièrement vacciné?

Si vous n'êtes pas entièrement vacciné, ou si vous ne répondez pas à toutes les exigences d'exemptions qui s'appliquent aux voyageurs entièrement vaccinés, vous n'êtes pas admissible aux exemptions ci-dessus. Veuillez consulter la section « Voyageurs non vaccinés » du présent document.



Prévoyez vous de voyager au Canada?
Utilisez ArriveCAN



Quoi faire si vous présentez des symptômes de la COVID-19 avant votre retour au Canada

Les provinces et les territoires peuvent avoir leurs propres mesures frontalières provinciales, ainsi que des lignes directrices particulières en matière de santé publique. Il est important que les voyageurs vérifient les renseignements les plus à jour concernant les exigences relatives aux voyages dans leur province ou territoire de destination.





- Introduction
- Voyageurs vaccinés
- Voyageurs non vaccinés
- Les ressortissants étrangers
- Amendes
- Dépistage et quarantaine
- Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- À propos de COVID-19
- Communiquez avec nous
- Outils et ressources numériques
- Conditions d'utilisation

Voyageurs non vaccinés

Le gouvernement du Canada maintient son conseil aux Canadiens d'éviter les voyages non essentiels à l'extérieur du Canada, car les voyages internationaux augmentent le risque d'exposition à la COVID-19 et à ses variants, ainsi que le risque de transmission à d'autres personnes.

Les voyageurs, peu importe leur citoyenneté, devront respecter les exigences de dépistage et de quarantaine pour protéger les Canadiens. Cela est d'autant plus important en raison de la présence des variants de la COVID-19 au Canada et dans le monde. Si vous êtes un citoyen canadien, un résident permanent du Canada, une personne inscrite en vertu de la Loi sur les Indiens ou une personne protégée, vous pouvez entrer au Canada. Toutefois, les personnes qui ne sont pas canadiennes peuvent entrer au Canada dans certaines circonstances particulières seulement.

Pour l'ensemble des voyageurs, les exigences peuvent différer selon que la personne qui se rend au Canada est **entièremment vaccinée** ou non. Assurez-vous de vérifier en ligne les exigences qui s'appliquent dans votre cas.

Renseignez-vous sur l'entrée au Canada dans le contexte de la COVID-19.

- Vérifiez si vous pouvez entrer au Canada
- Exigences à remplir avant de prendre un vol à destination ou à l'intérieur du Canada
- Liste de vérification des exigences pour entrer au Canada
- Voyageurs entièrement vaccinés qui entrent au Canada pendant la pandémie de COVID-19
- ArriveCAN
- Dépistage à l'arrivée et le huitième jour
- Exemptions
- Amendes
- Voyage et COVID-19 : Exemptions des exigences relatives aux tests et la mise en quarantaine
- Symptômes de la COVID-19 à surveiller après un voyage à l'étranger

Les voyageurs **entièremment vaccinés** peuvent être admissibles à des exemptions de certaines exigences de santé publique.

Vous voyagez à l'extérieur du Canada?

Assurez-vous de consulter les [avertissements aux voyageurs à l'étranger](#) avant de faire vos réservations. Si vous voyagez ou revenez au Canada, vérifiez les restrictions relatives aux déplacements entre les provinces et les territoires pendant la pandémie de COVID-19.



Entrer au Canada par voie terrestre et par voie aérienne pendant la pandémie de COVID-19 [↓](#)



Entrer au Canada par voie maritime pendant la pandémie de COVID-19 [↓](#)



Pour les voyageurs ne présentant pas de symptômes de la COVID-19 retournant au Canada [↓](#)



Pour les voyageurs présentant des symptômes de la COVID-19 retournant au Canada [↓](#)





- Introduction
- Voyageurs vaccinés
- Voyageurs non vaccinés
- Les ressortissants étrangers
- Amendes
- Dépistage et quarantaine
- Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- À propos de COVID-19
- Communiquez avec nous
- Outils et ressources numériques
- Conditions d'utilisation

Les ressortissants étrangers

Important : Il sera toujours interdit aux voyageurs américains et aux citoyens français qui demeurent à Saint-Pierre-et-Miquelon et qui ne sont pas entièrement vaccinés, et à tous les autres ressortissants étrangers, sauf s'ils font déjà l'objet d'une exemption établie dans les décrets adoptés au titre de la Loi sur la mise en quarantaine, d'entrer au Canada.

Voyageurs américains entièrement vaccinés

Le 9 août 2021 à 00 h 01 HAE, le gouvernement du Canada entend autoriser les citoyens américains et les résidents permanents des États-Unis, qui résident actuellement aux États-Unis et qui satisfont aux critères précis pour être considérés comme entièrement vaccinés, à entrer au Canada pour des voyages non essentiels. Les citoyens américains qui ne sont pas entièrement vaccinés ne pourront pas entrer au Canada, sauf s'ils satisfont déjà aux critères d'une autre exemption établie dans les décrets.

Les voyageurs qui ne satisfont pas à tous les critères d'admissibilité aux voyages discrétionnaires (non essentiels) se verront refuser l'entrée au Canada ou l'embarquement de leur vol, ou pourraient être passibles d'amendes à leur arrivée.

Citoyens français entièrement vaccinés résidant à Saint-Pierre-et-Miquelon

À compter du 9 août 2021 à 00 h 01 HAE, le gouvernement du Canada entend autoriser les citoyens français entièrement vaccinés résidant à Saint-Pierre-et-Miquelon à voyager au Canada pour des raisons discrétionnaires (non essentielles). Les citoyens français et les résidents de Saint-Pierre-et-Miquelon qui ne sont pas entièrement vaccinés ne pourront pas entrer au Canada, sauf s'ils satisfont déjà aux critères d'une autre exemption établie dans les décrets.

Les ressortissants étrangers (cont.) ➤

Puis-je entrer au Canada?

Certains citoyens américains et citoyens français résidant à Saint-Pierre-et-Miquelon pourraient être autorisés à entrer au Canada, même s'ils ne sont pas entièrement vaccinés. [Vérifiez si vous pouvez entrer au Canada](#) en ligne. Si vous êtes autorisés à entrer au pays, vous trouverez également des renseignements sur ce que vous devez faire avant d'entrer au Canada, pendant votre séjour et après celui-ci.





Les ressortissants étrangers

Exigences pour les voyageurs entièrement vaccinés en provenance des États-Unis ou de Saint-Pierre-et-Miquelon

Pour satisfaire aux critères de l'exemption permettant aux citoyens américains entièrement vaccinés d'effectuer des voyages discrétionnaires (non essentiels) (y compris l'embarquement à bord d'un vol), les résidents permanents, les citoyens américains et les résidents de Saint-Pierre-et-Miquelon doivent :

1. avoir reçu toutes les doses d'un vaccin ou une combinaison de vaccins [acceptés par le gouvernement du Canada](#) au moins 14 jours avant d'entrer au Canada. Actuellement, ces vaccins sont fabriqués par Pfizer-BioNTech, Moderna, AstraZeneca/COVISHIELD et Janssen (Johnson & Johnson);
2. fournir des documents en personne attestant qu'ils ont été vaccinés en français, en anglais ou au moyen d'une traduction certifiée;
3. fournir des renseignements liés à la COVID-19, y compris une preuve de vaccination contre la COVID-19, par voie électronique au moyen de l'application ArriveCAN avant leur arrivée au Canada;
4. satisfaire aux [exigences de dépistage avant l'arrivée](#);
5. être asymptomatiques à l'arrivée;
6. présenter un plan de quarantaine et être prêts à se placer en quarantaine, au cas où il serait déterminé à la frontière qu'ils ne satisfont pas à toutes les conditions requises pour être exemptés de l'obligation de mise en quarantaine;
7. respecter les mesures de santé publique locales dans les provinces et territoires où ils se rendront;
8. conserver un exemplaire de leur preuve de vaccination et de leurs résultats de test de dépistage;
9. conserver une liste des personnes avec qui ils ont eu des contacts étroits au cours des 14 jours suivant leur entrée au Canada;
10. résider actuellement aux États-Unis (pour les citoyens américains) ou à Saint-Pierre-et-Miquelon (pour les citoyens français).

Les transporteurs aériens vérifieront que les voyageurs arrivant au Canada ont soumis leurs renseignements par voie numérique au moyen de l'application ou du site Web ArriveCAN avant l'embarquement. Les voyageurs américains qui voyagent à des fins non essentielles et qui sont incapables de présenter leur reçu ArriveCAN – que ce soit sur leur appareil mobile ou une copie papier – ne seront pas autorisés à monter à bord de l'avion en direction du Canada puisqu'ils seront interdits d'entrer au Canada. En plus de leur reçu ArriveCAN, les voyageurs doivent avoir en main les copies de leurs documents de vaccination (pour chaque dose reçue) et les présenter aux représentants aux points d'entrée à la frontière.

Puis-je entrer au Canada?

Certains citoyens américains et citoyens français résidant à Saint-Pierre-et-Miquelon pourraient être autorisés à entrer au Canada, même s'ils ne sont pas entièrement vaccinés. [Vérifiez si vous pouvez entrer au Canada](#) en ligne. Si vous êtes autorisés à entrer au pays, vous trouverez également des renseignements sur ce que vous devez faire avant d'entrer au Canada, pendant votre séjour et après celui-ci.





- Introduction
- Voyageurs vaccinés
- Voyageurs non vaccinés
- Les ressortissants étrangers
- Amendes
- Dépistage et quarantaine
- Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- À propos de COVID-19
- Communiquez avec nous
- Outils et ressources numériques
- Conditions d'utilisation

Amendes

La présentation de faux renseignements ou de documents frauduleux constitue une infraction à la Loi sur la mise en quarantaine et peut entraîner la prise de mesures d'application de la loi.

Le non-respect des décrets d'urgence constitue une infraction à la [Loi sur la mise en quarantaine](#) et peut entraîner des amendes ou une peine d'emprisonnement, ou les deux.

Depuis le 4 juin 2021, les amendes en cas de non-respect de la Loi sur la mise en quarantaine sont passées de 3 000 \$ à 5 000 \$.

Pénalités, amendes et peines d'emprisonnement

Le non-respect de toute consigne que vous recevrez à votre arrivée au Canada constitue une infraction au titre de la Loi sur la mise en quarantaine qui peut donner lieu à :

- une peine d'emprisonnement de 6 mois **ET/OU**;
- des amendes de 750 000 \$.

Si vous enfreignez les exigences obligatoires en matière de quarantaine ou d'isolement, et que cela entraîne la mort ou des lésions corporelles graves pour une autre personne, vous pourriez faire face à :

- une amende pouvant atteindre 1 000 000 \$;
- une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à 3 ans; **OU LES DEUX**

Renseignez-vous sur les pénalités et amendes





- Introduction
- Voyageurs vaccinés
- Voyageurs non vaccinés
- Les ressortissants étrangers
- Amendes
- Dépistage et quarantaine
- Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- À propos de COVID-19
- Communiquez avec nous
- Outils et ressources numériques
- Conditions d'utilisation

Dépistage et quarantaine

Les personnes qui voyagent au Canada, quelle que soit leur citoyenneté, devront se conformer aux exigences en matière de dépistage et de quarantaine afin d'assurer la sécurité de toute personne se trouvant au Canada, notamment en raison des nouveaux variants de la COVID-19 au Canada et dans le monde.

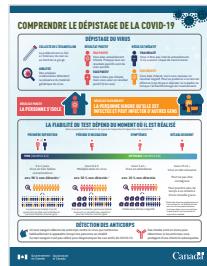
Les voyageurs entièrement vaccinés peuvent être admissibles à des exemptions de certaines exigences en matière de santé publique.



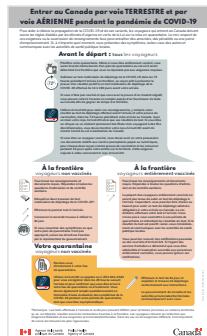
Pour les voyageurs présentant
des symptômes de la COVID-19
retournant au Canada



Pour les voyageurs ne présentant
pas de symptômes de la COVID-19
retournant au Canada



Comprendre le dépistage
de la COVID-19



Entrer au Canada par voie terrestre
et par voie aérienne pendant la
pandémie de COVID-19



Entrer au Canada par
voie maritime pendant
la pandémie de COVID-19



Prévoyez vous de voyager au
Canada? Utilisez ArriveCAN

- Voyageurs vaccinés contre la COVID-19 qui entrent au Canada
- Exemptions
- Amendes



Pour obtenir de plus amples renseignements :
www.canada.ca/le-coronavirus | 1-833-784-4397



Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage

Le gouvernement du Canada continue de suivre et d'examiner les données scientifiques connues pour déterminer les prochaines mesures frontalières, y compris le recours tant au dépistage qu'à la vaccination pour protéger la santé et la sécurité de toute personne se trouvant au Canada.

Il pourrait y avoir des exemptions à certaines exigences en matière de dépistage et de quarantaine pour les voyageurs entièrement vaccinés. Il pourrait également y avoir des exemptions pour certaines catégories de voyageurs, notamment les travailleurs des services essentiels, les travailleurs médicaux, les travailleurs transfrontaliers et les étudiants.

Les exigences imposées aux voyageurs au Canada, ainsi que les exemptions à ces exigences, continueront d'évoluer pour [les voyageurs entièrement vaccinés](#) et les voyageurs qui ne sont pas entièrement vaccinés. Il est recommandé aux voyageurs de consulter la page [COVID-19 : voyage, dépistage, quarantaine et frontières](#) du gouvernement du Canada pour connaître les plus récentes exigences et les exemptions.

Consultez la page Web [Voyage et COVID-19 : Exemptions des exigences relatives aux tests et à la mise en quarantaine](#) pour savoir si votre voyage au Canada peut faire l'objet d'une exemption de certaines exigences.

Exemption aux exigences fédérales en matière de quarantaine

Vous pourriez être exempté des exigences fédérales obligatoires en matière de quarantaine sous certaines conditions, notamment si vous :

- fournissez des services essentiels;
- assurez le transport de personnes ou de bien essentiels;
- devez recevoir des soins médicaux dans les 36 heures suivant votre entrée au Canada (non liés à la COVID-19);
- traversez régulièrement la frontière pour travailler (fréquence des déplacements généralement définie comme quotidienne ou hebdomadaire);
- êtes un étudiant qui traverse régulièrement la frontière pour aller à l'école (une journée ou plus par semaine);
- vivez dans une communauté transfrontalière intégrée;
- êtes un voyageur entièrement vacciné ayant le droit d'entrer au Canada (Canadiens, résidents permanents et personnes inscrites en vertu de la Loi sur les Indiens) ou un ressortissant étranger qui a actuellement le droit d'entrer au Canada et qui répond à des critères précis;
- si vous respectez toutes les autres exigences, êtes un résident permanent ou un citoyen américain, qui réside actuellement aux États-Unis, ou un résident de Saint-Pierre-et-Miquelon, qui a été entièrement vacciné au moins 14 jours avant d'entrer au Canada, et si vous voyagez au Canada à compter du 9 août 2021.

Obtenez de plus amples renseignements sur les [possibilités d'exemptions aux exigences en matière de quarantaine](#).

Exemptions et dépistage (cont.) >

Pour obtenir de plus amples renseignements :

www.canada.ca/le-coronavirus | 1-833-784-4397





Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage

Exemptions au test de dépistage préalable à l'entrée

Tous les voyageurs âgés de cinq ans et plus, quel que soit leur citoyenneté ou leur état vaccinal, doivent fournir la preuve qu'ils ont obtenu :

- un résultat négatif à un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 effectué dans les 72 heures qui précèdent l'heure prévue de leur vol, ou de leur arrivée à un poste frontalier terrestre ou à un point d'entrée maritime (remarque : en ce qui concerne les voyageurs arrivant à un poste frontalier terrestre, le test doit avoir été effectué aux États-Unis) OU;
- tout résultat positif à un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 effectué de 14 à 180 jours avant la date prévue de leur vol ou de leur arrivée à un poste frontalier.

Les résidents permanents et les citoyens canadiens qui voyagent aux États-Unis pendant moins de 72 heures pourront subir un test de dépistage préalable à l'entrée au Canada avant leur voyage. Les résultats de ce test pourront être utilisés pour revenir au Canada, pourvu que le voyageur retourne au Canada dans les 72 heures suivant l'administration du test.

Il n'y a qu'un nombre limité d'exceptions où une personne n'est pas tenue de prouver qu'elle a obtenu un résultat valide à un test. [Renseignez-vous sur les exemptions possibles concernant les tests de dépistage préalable à l'entrée](#) sur le site Web Canada.ca.

Exemptions au test de dépistage à l'arrivée

Les voyageurs qui ne sont pas entièrement vaccinés, ou les voyageurs qui ne satisfont pas aux exigences permettant d'être exemptés à titre de personne entièrement vaccinée, devront subir un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 à leur arrivée au Canada, soit à l'aéroport, soit dans les 24 heures suivant leur arrivée au Canada au moyen de la trousse de prélèvement reçue à l'arrivée.

Le 9 août, le gouvernement du Canada entend modifier les exigences relatives aux tests de dépistage subis à l'arrivée. Les voyageurs entièrement vaccinés n'auront pas à subir un test de dépistage à l'arrivée, à moins qu'ils soient sélectionnés de façon aléatoire pour subir un test moléculaire de dépistage de la COVID-19 au jour 1. Si vous êtes sélectionné de façon aléatoire aux fins de dépistage, vous devez obligatoirement subir le test requis sous peine d'être passible d'amendes.

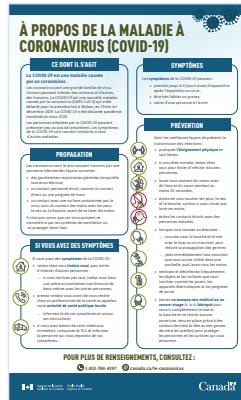
Consultez le site Web Canada.ca pour connaître les [exemptions possibles en ce qui concerne les tests de dépistage et la quarantaine](#).



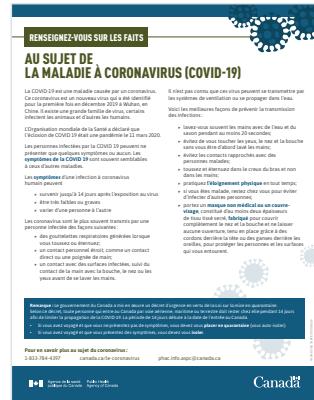


- Introduction ➤ Voyageurs vaccinés ➤ Voyageurs non vaccinés ➤ Les ressortissants étrangers ➤ Amendes
- Dépistage et quarantaine ➤ Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- À propos de COVID-19 ➤ Communiquez avec nous ➤ Outils et ressources numériques ➤ Conditions d'utilisation

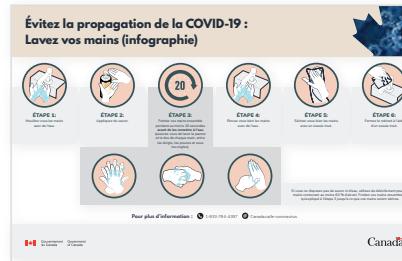
À propos de la COVID-19



À propos de la maladie à coronavirus (COVID-19) [▼](#)



Renseignez-vous sur les faits au sujet de la COVID-19 [▼](#)



Évitez la propagation de la COVID-19 : Lavez vos mains (infographie) [▼](#)



Limitez la propagation de la COVID-19 : Hygiène pour les enfants [▼](#)



Lavez vos mains pour réduire la propagation de la COVID-19 [▼](#)



Vaccins contre la COVID-19 : On peut tous aider en se faisant vacciner [▼](#)

Pour obtenir de plus amples renseignements :
www.canada.ca/le-coronavirus | 1-833-784-4397





- Introduction
- Voyageurs vaccinés
- Voyageurs non vaccinés
- Les ressortissants étrangers
- Amendes
- Dépistage et quarantaine
- Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- À propos de COVID-19
- Communiquez avec nous
- Outils et ressources numériques
- Conditions d'utilisation

Communiquez avec nous



@ACSP_Canada
@GouvCanSante



@CANenSante



@canensante



@sante-canada

Pour obtenir de plus amples renseignements :
www.canada.ca/le-coronavirus | 1-833-784-4397





- Introduction ➤ Voyageurs vaccinés ➤ Voyageurs non vaccinés ➤ Les ressortissants étrangers ➤ Amendes
- Dépistage et quarantaine ➤ Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage
- À propos de COVID-19 ➤ Communiquez avec nous ➤ Outils et ressources numériques ➤ Conditions d'utilisation

ArriveCAN

Utilisez ArriveCAN pour présenter les renseignements obligatoires sur vos déplacements lorsque vous entrez au Canada et par la suite



Télécharger dans
l'App Store

DISPONIBLE SUR
Google Play

Se connecter à
ArriveCAN en ligne

Espace mieux-être Canada : Soutien en matière de santé mentale et de consommation de substances

Espace mieux-être Canada est un service gratuit qui fournit des ressources en ligne, des outils et des applications et qui vous connecte avec des personnes qualifiées lorsque nécessaire.



- Vérifiez si vous pouvez entrer au Canada
- Maladie à coronavirus (COVID-19) : Ressources de sensibilisation
- COVID-19 : Liste de vérification des exigences pour entrer au Canada
- Voyage et COVID-19 : Exemptions des exigences relatives aux tests et à la mise en quarantaine

Pour obtenir de plus amples renseignements :
www.canada.ca/le-coronavirus | 1-833-784-4397





- [➤ Introduction](#)
- [➤ Voyageurs vaccinés](#)
- [➤ Voyageurs non vaccinés](#)
- [➤ Les ressortissants étrangers](#)
- [➤ Amendes](#)
- [➤ Dépistage et quarantaine](#)
- [➤ Exemptions aux exigences fédérales en matière de quarantaine et de dépistage](#)
- [➤ À propos de COVID-19](#)
- [➤ Communiquez avec nous](#)
- [➤ Outils et ressources numériques](#)
- [➤ Conditions d'utilisation](#)



Mot-symbole du gouvernement du Canada

Le mot-symbole « Canada » apparaît sur les documents. Il ne peut pas être redimensionné, modifié ou supprimé.

Modification des produits

Les documents téléchargés à partir du répertoire Web de la boîte à outils de sensibilisation sur la COVID-19 doivent être utilisés tels quels. Ils ne doivent être modifiés daucune façon.

Langues officielles

Tous les documents sont accessibles en français et en anglais.

Nous vous invitons à publier et à distribuer tous les documents dans les deux langues officielles.

